

**PREMIÈRE PARUTION - AVIS PUBLIC**  
**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER EN VERTU DES**  
**ARTICLES 1022 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL**

Avis est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur (adjudicataire), au centre administratif de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, province de Québec, J2K 1J8, **LE JEUDI DOUZIÈME (12<sup>e</sup>) JOUR DE JUIN 2025 À 10 H DE L'AVANT-MIDI**, pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires avec intérêts, frais et déboursés ou autres impositions dues sur ces immeubles, à moins que ces taxes, intérêts, frais et déboursés ne soient payés avant la vente auprès de la MRC. Tout adjudicataire d'un immeuble devra, au moment de la vente, acquitter sa mise, ainsi que la TPS et la TVQ, le cas échéant, et ce, immédiatement, en argent comptant ou par chèque visé, traite, mandat bancaire ou par tout autre effet de paiement offrant les mêmes garanties à l'ordre de la MRC de Brome-Missisquoi et devra s'identifier:

- 1° pour une personne physique (pièce d'identité) : le nom, la date et le lieu de naissance et l'adresse de sa résidence, ainsi que le mandat ou la procuration si elle représente une autre personne physique ;
- 2° pour une personne morale (pièce d'identité du mandataire) : le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et la loi en vertu de laquelle elle a été constituée, l'adresse de son siège social et, s'il y a lieu, le nom et l'adresse de l'établissement directement intéressé, ainsi qu'une copie de la pièce justificative autorisant le mandataire à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre);
- 3° pour une société ou une association (pièce d'identité du mandataire) : le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse, ainsi qu'une copie de la pièce justificative autorisant le mandataire à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre);
- 4° pour l'État (pièce d'identité du mandataire) : le nom et l'adresse de l'autorité administrative visée, ainsi qu'une copie de la pièce justificative autorisant le mandataire à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre).

**Particularités de la vente**

Les présentes particularités se veulent générales et non limitatives. Le processus de vente est assujéti à la loi.

D'abord, le propriétaire de tout immeuble vendu peut le retirer dans l'année qui suit le jour de l'adjudication, en conformité avec la loi.

D'autre part, il revient à l'enchérisseur d'effectuer toutes les recherches nécessaires, avant la vente, afin de notamment connaître l'état de l'immeuble quant au zonage, son emplacement précis et toutes autres données ou contraintes pertinentes. Notamment, l'adjudicataire prend l'immeuble dans l'état où il se trouve au moment de l'adjudication, sans garantie aucune de contenance, de la qualité du sol ou des bâtiments qui s'y trouvent, s'il y a lieu, ni à l'égard des vices, même cachés, qui pourraient affecter l'immeuble. La vente est faite sans garantie légale, aux risques et périls de l'adjudicataire.

Par ailleurs, les personnes qui fourniront lors de la vente leurs enregistrements de TPS et TVQ devront s'autocotiser et seront responsables de verser les taxes aux autorités concernées.

De plus, à défaut de mandat clair, le mandataire sera réputé agir en son nom personnel, le cas échéant.

Des directives pourront périodiquement être mises à jour au lien suivant : <https://www.mrcbm.qc.ca/ventes-pour-taxes> et/ou par avis public: <https://www.mrcbm.qc.ca/avis-publics>.

À noter que les montants dus dans le tableau qui suit ne sont pas limitatifs, notamment en ce que les frais et déboursés de la MRC s'y ajoutent. Aussi, certains montants peuvent s'ajouter en fonction de l'avancement des procédures.

Toutes questions pourront être adressées par courriel à [jalix@mrcbm.qc.ca](mailto:jalix@mrcbm.qc.ca) ou par téléphone à madame Johanne Alix au 450 266-4900 poste 229.

<b>BROMONT</b>		
<b>CHOI Jongkun</b> <b>KIM Inhee</b> <b>Matricule : 7218-64-7929-0-102</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>15 903,82 \$</b> <b>430,70 \$</b>
DÉSIGNATION : Les lots 4 546 622 et Partie commune 4 546 620 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 17 121 194. Bâtiment érigé.		

<b>COWANSVILLE</b>		
<b>ST-DENIS Monique</b> <b>Matricule : 5907-06-1202-0-000-0000</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>26 388,17 \$</b> <b>1 746,76 \$</b>
DÉSIGNATION : Les lots 3 800 067, 3 800 069 et 3 800 071 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Missisquoi. Acte notarié # 20 915 338. Bâtiment érigé.		

<b>DUNHAM</b>		
<b>9418-7010 Québec inc.</b> <b>A/S BOURASSA Stéphane</b> <b>A/S MORIN Daniel</b> <b>Matricule : F5706-23-3116</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>15 679,08 \$</b> <b>688,20 \$</b>
DÉSIGNATION : Les lots 4 076 323, 4 076 325, 6 637 094 et 6 637 095 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Missisquoi. Acte notarié # 25 969 741. Bâtiment érigé.		

<b>DUNHAM</b>		
<b>The Michael Feola Family Trust</b> <b>A/S FEOLA Michael</b> <b>Matricule : F6396-56-3334</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>24 918,65 \$</b> <b>2 930,33 \$</b>
DÉSIGNATION : Le lot 3 980 371 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Missisquoi. Acte notarié # 24 062 961. Bâtiment érigé.		
<b>The Michael Feola Family Trust</b> <b>A/S FEOLA Michael</b> <b>Matricule : F6396-73-4876</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>28 996,78 \$</b> <b>3 683,17 \$</b>
DÉSIGNATION : Le lot 3 980 382 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Missisquoi. Acte notarié # 24 062 961. Bâtiment érigé.		
<b>FORDE Eric</b> <b>Matricule : F5901-06-0337</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>6 750,92 \$</b> <b>177,88 \$</b>
DÉSIGNATION : Le lot 4 238 583 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Missisquoi. Acte notarié # 223 855. Bâtiment érigé.		
<b>LAPOINTE Marie-Ève</b> <b>LAPOINTE Denis</b> <b>Matricule : F5900-89-4702</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>7 645,54 \$</b> <b>155,92 \$</b>
DÉSIGNATION : Le lot 3 979 509 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Missisquoi. Acte notarié # 24 615 125. Bâtiment érigé.		

<b>SUTTON</b>		
<b>ANGERS Stephen</b> <b>MURRAY Carolyn</b> <b>Matricule : 7492-74-8777</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S. Eastern Townships</b>	<b>14 292,30 \$</b> <b>873,72 \$</b>
DÉSIGNATION : Le lot 5 345 162 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 26 473 628. Bâtiment érigé.		
<b>AUGER Alain</b> <b>Matricule : 7496-44-5112</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>8 156,24 \$</b> <b>282,64 \$</b>
DÉSIGNATION : Le lot 4 848 166 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 25 002 394. Bâtiment érigé.		
<b>DUPUIS Jean</b> <b>Matricule : 7896-25-4070</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>9 369,67 \$</b> <b>0,00 \$</b>
DÉSIGNATION : Le lot 4 867 453 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 19 732 643. Bâtiment érigé.		
<b>NADEAU Michel</b> <b>Matricule : 7989-93-6124</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>180,54 \$</b> <b>0,00 \$</b>
DÉSIGNATION : Le lot 5 094 492 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 23 064 984. Sans bâtiment.		
<b>PERUSSE Laurence</b> <b>THERIAULT BENJAMIN Stephanie</b> <b>Matricule : 7996-50-9829-01-0201</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>3 278,49 \$</b> <b>0,00 \$</b>
DÉSIGNATION : Les lots 4 866 382, 4 866 378 et 4 866 383 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 27 384 604. Bâtiment érigé.		
<b>RODRIGUEZ Jean-Pierre</b> <b>Matricule : 7896-05-0928-01-0017</b>	<b>Taxes municipales :</b> <b>C.S.S. Val-des-Cerfs</b>	<b>6 834,09 \$</b> <b>322,15 \$</b>
DÉSIGNATION : Les lots 4 866 225 et 4 866 253 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 21 235 454. Bâtiment érigé.		

**SUTTON**

<b>SAYERS Rick</b>	<b>Taxes municipales :</b>	<b>5 023,59 \$</b>
<b>DOUCETTE Manon</b>	<b>C.S. Eastern Townships</b>	<b>356,30 \$</b>
<b>Matricule : 7501-52-8054</b>		

DÉSIGNATION : Le lot 4 848 766 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 12 281 805. Bâtiment érigé.

Donné à Cowansville, ce 23<sup>e</sup> jour d'avril 2025 au bureau de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi situé au 749 rue Principale à Cowansville, province de Québec, J2K 1J8.



Signature numérique  
de Mélanie Thibault  
Date : 2025.04.22  
10:03:22 -04'00'

Mélanie Thibault, directrice générale et greffière-trésorière

Liste à jour disponible au <https://www.mrcbm.qc.ca/ventes-pour-taxes>.